

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2020

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 26 février 2020

Absents excusés : D. Clerc, C. Saillard pouvoir donné à M.Etiévant , S. Lepeltier procuration à A. Labbez, D. Callier procuration à R. Lahlouh

Secrétaire de séance : S. Mignot

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 février 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Taux des taxes de 2020

Le CM décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2020, soit :

- Taxe d'habitation : 9.42%
- Taxe foncière bâtie : 16.47%
- Taxe foncière non bâtie : 28.23%

2. Budgets primitifs 2020

Budget commune :

Le CM adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 718 324€ pour la section de fonctionnement et 766 300€ pour la section d'investissement.

Budget eau :

Le CM adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 176 069€ pour la section de fonctionnement et 209 247€ pour la section d'investissement.

3. Devis nettoyage des réservoirs

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise 2 PA pour un montant de 456 € TTC par réservoir. Le conseil municipal demande à l'entreprise de nous établir un contrat de 3 ans.

Questions diverses

- Le conseil municipal accepte le principe d'effectuer des travaux supplémentaires rue des Iles, le but étant de doubler de diamètre l'évacuation des eaux pluviales jusqu'au canal afin d'éviter une inondation en cas de surcharge.
- Le conseil municipal adhère à la motion de soutien à la cité scolaire Victor Considérant de Salins les Bains afin que :
 - Les moyens alloués soient renforcés à la rentrée 2020,
 - Que la 4^{ème} classe de seconde soit conservée (les effectifs sont + importants en 2021)
 - Que les élèves venant de l'extérieur puissent bénéficier d'une affectation sans restriction
 - Que les enseignements spécifiques (baskets, théâtre, audiovisuel) soient durablement pérennisés
- Le conseil municipal demande des informations à la DRAC et aux Monuments Historiques des renseignements au cas où l'église serait répertorié pour connaître les contraintes pour les riverains et aussi les éventuels avantages en cas de gros travaux sur le bâtiment (toit, clocher...).

- Le budget communal étant en excédent, le conseil municipal souhaite demander un devis pour la réfection (enrobé) de la rue des Nouvelles à l'entreprise BONNEFOY qui effectue les travaux rue basse, afin de profiter des prix du marché, il serait judicieux d'enterrer la ligne Télécom aérienne. Le conseil municipal charge le maire de prendre les renseignements auprès des entreprises.

Fin de séance